

La fiche de présentation artistique – Annexe 1

→ Prestation : En solo ou en groupe

→ Nom de scène (le mien ou celui de mon groupe si collectif) :

Si vous êtes un groupe, merci de désigner parmi vous, une personne référente :

→ Contact de la personne référente : Nom, Prénom :

Téléphone : Mail : Âge :

→ Noms des autres personnes participantes (à remplir uniquement pour les groupes) :

- Nom, Prénom + âge :
- Nom, Prénom + âge :
- Nom, Prénom + âge :
- Nom, Prénom + âge :
- Nom, Prénom + âge :
- Nom, Prénom + âge :
- Nom, Prénom + âge :

→ Dites-nous en plus sur vous (ou votre groupe) : Où votre groupe s'entraîne-t-il ? comment vous vous connaissez ? (*par exemple par le collègue ou par un atelier de danse, ...*)

.....
.....
.....

→ **Ma (Notre) création** se situe dans le (ou les) domaine(s) suivant(s) :

Chant Danse Musique humour Théâtre Magie

→ Donnez-nous le plus de précisions possibles sur votre création (*par exemple : quel type de danse ? ou encore avec quels instruments ? sur quelle musique ? avec quelle thématique ? où vous vous entraînez ? etc...*) :

.....
.....
.....

→ Durée approximative (3 minutes max) :

→ Vidéo de présentation jointe par mail ou via Insta ? : oui

→ Autres remarques/éléments à nous communiquer si besoin :

.....
.....

Autorisation parentale – annexe 2 Obligatoire pour chaque participant mineur

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone Portable.....E-mail.....

Mère Père Tuteur légal

Autorise mon fils (ou ma fille) :

Nom.....Prénom.....Âge :.....

Nom.....Prénom.....Âge :.....

à participer à la soirée SHOW OFF du 09/06/2023 au CSC Fossé des Treize

à être pris(e) en photos/vidéos au cours de cette soirée pour des publications et représentations sur différents supports du Fossé des Treize (site internet du centre, rapport d'activités de la structure, etc). Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu.

Date et signature du représentant légal

Règlement du SHOW OFF 2023

Tremplin artistique pour les Jeunes !



Article 1 : Organisateur

Le tremplin artistique « Show Off » est organisé par les deux secteurs jeunesse (Côté Halles/Tribunal et Côté Gare/Laiterie) de l'association du Fossé des Treize.

En 2023, la coordination de l'événement sera assurée par Chris, animateur jeunesse du CSC Fossé des treize côté Halles/Tribunal.

Article 2 : Nature et Objectif

Le Show Off vise à accompagner et valoriser la création chorégraphique amateur des collégiens et lycéens des deux territoires d'intervention du Fossé des Treize.

Il est ouvert à toutes les disciplines artistiques : chant, musique, danse, humour, théâtre, stand up, magie.

Cet événement se déroulera le vendredi 9 juin 2023 dans la salle de spectacle du Fossé des Treize au 6 rue Finkmatt à Strasbourg.

Au cours de cette soirée, chaque artiste amateur (ou groupe d'artistes) devra présenter sur la scène de la salle de spectacle une création artistique.

Trois gagnants seront désignés par un jury de professionnels du spectacle ; ils se verront offrir un cadeau ainsi que la chance de se produire lors d'une soirée festive organisée par le CSC en juillet.

Article 3 : Candidats

Le tremplin est ouvert à tous les jeunes mineurs nés entre 2011 et 2006 (de 11 ans et 17 ans habitant le quartier Gare ou Halles/Tribunal).

Peuvent concourir :

- un(e) jeune seul(e)
- ou un groupe (composé de 12 jeunes maximums).

Chaque candidat mineur devra joindre au dossier d'inscription une autorisation parentale lui permettant de participer à l'événement.

Article 4 : Modalités de participation

1. La prestation artistique

La participation requiert une création artistique originale de 3 minutes maximum.

Cette prestation aura lieu en public et devant un jury composé de professionnels du secteur de la musique de la danse.

2. Le jury

Tous les candidats seront évalués par un jury composé de 3 professionnels qui effectuera un classement.

Les classement et choix du jury seront motivés selon les critères suivants :

- Originalité et créativité des compositions,
- Présence scénique,
- Costumes,
- Émotion que transmet l'artiste ou le groupe,
- Respect du tempo,
- Interprétation/sensibilité.

3. Récompense et valorisation :

Parmi tous les groupes/artistes, trois gagnants seront désignés par le jury.

Chaque « groupe/artiste gagnant » se verra offrir un chèque-cadeau :

- 1^{er} prix : chèque-cadeau d'une valeur de 150 € ;
- 2^{ème} prix : chèque-cadeau d'une valeur de 100 € ;
- 3^{ème} prix : chèque-cadeau d'une valeur de 50 €.

Les chèques-cadeaux pourront s'utiliser au choix dans différentes grandes enseignes commerciales.

Le gagnant du 1^{er} aura également la chance de se produire lors d'une soirée festive organisée par le CSC en juillet.

Article 5 : Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est composé des documents indiqués ci-dessous :

- La fiche de présentation de l'artiste ou du groupe (cf. annexe 1) ;
- Une autorisation parentale de participation au concours & de prise et de diffusion d'image pour chaque participant (cf. annexe 2) ;
- Une vidéo de présentation ;
- La bande son utilisée pour la prestation ;
- Une caution de 5 euros (rendue à l'issu du concours).

- Le dossier vierge complet est téléchargeable sur le site internet du CSC dans la page Jeunesse – rubrique « documents à télécharger »
- Le dossier complet d'inscription devra être remis ou envoyé au plus tard le 9 mai 2023 à l'organisateur. (*Attention : tout dossier incomplet, non conforme ou arrivé hors délai ne pourra être accepté.*)
- Le retour du dossier de candidature vaut acceptation du règlement.
- Les 15 premiers dossiers réceptionnés seront validés.

Rappel des échéances :

- **Clôture des inscriptions : le mardi 9 mai 2023 minuit ;**
- **Validation du dossier par le F13 : lundi 15 mai 2023 avec envoi d'une confirmation ;**
- **Concours Show off : vendredi 9 juin 2023 en soirée**
- **Soirée festive durant l'été 2023 : juillet 2023**

Article 6 : Conditions techniques

Un technicien son et lumière sera à la disposition des candidats le jour J.

Les lumières sont choisies et fournies par l'organisateur en fonction des besoins transmis par les groupes en amont de leurs prestations.

Les musiciens devront jouer avec leurs propres instruments (guitare, clavier, basse, ou autre...) ; *attention : les changements de plateau doivent être rapides pour permettre un enchaînement fluide des groupes.*

Tout matériel supplémentaire (ou décor) sera pris en charge par le candidat ; il devra les indiquer dans la fiche de présentation du dossier d'inscription (annexe 1).

L'organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux candidats.

Article 7 : Déroulement du tremplin

Les organisateurs s'engagent à accueillir les artistes et groupes dans les meilleures conditions possibles : loges et catering seront mis à leur disposition.

Les groupes sélectionnés s'engagent à se produire aux horaires déterminés par l'organisateur, lors de la soirée.

Les formations s'engagent, à ce titre, à être présentes sur les lieux 1h avant l'horaire de passage et à effectuer les balances si nécessaires (un planning précis sera fourni par l'organisateur).

Les groupes sélectionnés ne pourront pas échanger leurs heures de passage.

Article 8 : Communication

Cette soirée pourra être enregistrée, radiodiffusée ou télévisée dans sa totalité ou en partie seulement. Il reste entendu que les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les divers supports présentant cette soirée, et ne pourront en aucun cas demander une quelconque indemnité financière à ce propos ou au titre de leur prestation.

Article 8 : Entrées

Pour le public, l'entrée au concours est ouverte à tous : à prix libre ou en ramenant des produits d'hygiène ou alimentaire à destination d'une association humanitaire.

Article 9 : Engagement

Toute inscription à la participation de cette soirée Show Off implique l'entière acceptation de ce règlement. Aucune contestation de quelque nature que ce soit, ne sera recevable qu'en cas de non-respect de l'une des clauses du présent règlement.

La décision du jury est totalement libre, personnelle et irrévocable, aucune contestation de cette décision ne sera pas possible.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de groupes participants si nécessaire ou de disqualifier un groupe si son comportement le lui oblige.

Secteurs Jeunesse - Association du Fossé des Treize

6 rue Finkmatt 67 000 Strasbourg

Contact Chris, animateur Jeunesse : 07 49 24 20 87 / secteurjeune@cscf13.org

Un événement financé par le dispositif « Elance-toi » de la CAF

